FOOTBALL

TURQUIE, LE NOUVEL ELDORADO DES JOUEURS MAROCAINS

N° 775 DU 28 JUILLET AU 3 AOÛT 2017

TELQUEL

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : AICHA AKALAY

www.telquel.ma

2

POUVOIR VS MÉDIAS

CONFIDENCES DE PATRONS DE PRESSE

En plus des lignes rouges, les médias subissent des pressions politiques

Karim Boukari

Ancien directeur de publication de *TelQuel* et actuel directeur de la rédaction de *Zamane*

MAUVAISES BLAGUES

En décembre 2006, *Nichane*, qui a à peine quelques mois d'existence, est brutalement interdit. En cause : un dossier dédié aux blagues. A l'époque, je suis rédacteur en chef de *TelQuel*, et les deux hebdomadaires sont édités par le même groupe. Les blagues, je connais ! C'est un sujet sérieux, parce qu'il dit beaucoup sur la société marocaine et sur le rapport de l'individu à des questions aussi structurantes que la religion, le sexe ou le pouvoir politique... Je me rappelle avoir pris mon téléphone pour appeler un haut responsable gouvernemental. Nous étions assez familiers à l'époque. Je lui ai dit : "Je ne comprends pas, les blagues circulent, elles existent et *Nichane* ne les a pas inventées. Le magazine a seulement cherché à les décrypter et à les faire parler en quelque sorte". Il m'a dit : "Je sais". Moi : "D'ailleurs, c'est un sujet qui a globalement été déjà traité à *TelQuel*, sans aucun problème". Lui : "Je sais aussi, mais ce qui est dit en français ne peut pas être forcément dit en arabe, ce n'est pas le même lectorat en face, ça n'a pas le même impact !"... Je me rappelle d'une autre histoire, survenue en 2003, à la suite des attentats du 16 mai à Casablanca. *Le Journal hebdomadaire*, dont j'étais alors rédacteur en chef, venait d'être épinglé avec d'autres titres de presse. Nous n'étions pas passés très loin d'une interdiction en bonne et due forme, ou d'un procès, encore un... Grosso modo, on nous reprochait d'avoir fait état de cas de torture, et surtout d'enlèvements parmi des suspects islamistes. L'Etat avait multiplié les démentis sur un ton assez cinglant. Un jour, en off bien sûr, je suis attablé face à un haut responsable, l'un de ceux qui avaient multiplié les démentis et les menaces à peine voilées. Je le taquine : "Entre nous, vous savez très bien que ces enlèvements existent...". Lui : "Oui, mais si je le dis, je démissionne dans la minute qui suit. Je ne suis pas payé pour dire la vérité, mais pour défendre la politique de l'Etat !".

Maria Moukrim

Ex-rédactrice en chef de *Al Ayyam* et actuelle directrice de publication de *Febrayer.com*

LALLA LATIFA OU LE CLICHÉ SACRÉ

"C'était en février 2009. Chez *Al Ayyam*, nous préparions un dossier sur Lalla Latifa, la mère de Mohammed VI. L'objectif était de présenter cette personne aux lecteurs, ses connexions familiales dans le Moyen-Atlas, entre les Amahzoune et les Amahrouk... Pour les besoins du dossier, je me suis procuré une photo d'elle. C'était la "faute" à ne pas commettre.

Les autorités ont appris que j'étais en possession de cette photo et ce fut la descente aux enfers. Imaginez une vingtaine de policiers de la BNPJ qui débarquent sur votre lieu de travail, bouclent tout l'immeuble et arrêtent tous ceux qui se trouvent sur les lieux. Pendant quatre jours, les enquêteurs venaient me prendre chez moi à 18 heures pour des interrogatoires qui duraient jusqu'à 5 ou 6 heures du matin. Le problème, c'est que les autorités n'avaient aucune base réglementaire pour nous condamner.

Un confrère, directeur d'un hebdomadaire francophone de la place, avait écrit un éditorial pour suggérer que je sois poursuivie pour vol, pensant peut-être que j'étais entrée au palais royal par effraction pour subtiliser la photo. Finalement, notre dossier a été publié, mais sans la photo de Lalla Latifa, qui a d'ailleurs été saisie à *Al Ayyam*. Quant aux poursuites, il n'y en a pas eu.

J'ai écrit un papier par la suite où j'expliquais que j'étais journaliste et que j'avais tout à fait le droit de dresser le portrait d'une femme qui a une grande influence dans l'entourage du roi. Je tiens à rappeler, encore une fois, que la photo de la mère du roi qui était en ma possession n'avait rien d'extraordinaire, ni de compromettant. C'était un simple portrait que je m'étais procuré par mes propres moyens. Aujourd'hui, c'est de l'histoire ancienne".

Mohamed Ezzouak

Directeur de *Yabiladi.com*

"LES PLUS GROS PROBLÈMES SONT AVEC LE POUVOIR ÉCONOMIQUE"

Je ne sais pas si ça vient de la particularité de notre média, francophone et dont le gros de l'audience est à l'étranger auprès de la diaspora, mais on a très peu de pression politique. Et ce malgré des articles sur le Sahara, l'islam... Je sais que c'est le cas de certains confrères, mais pour ma part, je n'ai jamais reçu de coup fil me demandant de supprimer un article par exemple. J'ai pu avoir des commentaires, mais c'est normal lorsqu'on épingle un politique. Que ce soit au gouvernement, au parlement ou avec les sécuritaires, on a parfois des relations assez froides, mais jamais de pression, donc je trouve que c'est assez sain. J'essaye de faire mienne la maxime d'Hubert Beuve-Méry, "le journalisme c'est le contact et la distance", en évitant d'avoir des relations de proximité avec nos politiques, ce qui nous préserve aussi sans doute. Les plus gros problèmes sont avec le pouvoir économique. J'ai déjà eu le droit de la part d'un annonceur à : "Le titre ne me plaît pas, la prochaine fois on risque de ne plus travailler ensemble." En 2011, en plein Mouvement du 20 février, avec une forte polarisation de l'opinion publique comme on la retrouve aujourd'hui sur le Hirak, j'ai eu un coup de fil de quelqu'un qui, pour le coup, n'était ni annonceur ni politique, puisque c'était le responsable d'une régie publicitaire. Il me dit, en substance : "Je suis ce que vous écrivez sur le 20 février, je suis assez étonné par votre couverture, parce que ça pourrait impliquer un risque pour le pays. Nous, en tant qu'acteur économique, on ne voit pas d'un bon œil ce qui est en train de se passer. Il faut être prudent et ne pas trop leur donner la parole." Comme je le fais dans ces cas-là, j'évacue très vite en disant que les journalistes font leur travail et qu'on est là ni pour provoquer une guerre civile ni pour caresser dans le sens du poil. Ça en est resté là. Je ne peux pas affirmer avec certitude que c'est lié, mais on a eu moins de contrats de pub dans la foulée et, jusqu'en 2013, ça a été plus difficile pour nous".

Mokhtar Larhzioui

Directeur de publication de *Al Ahdath Al Maghribiya*

LE JOUR OÙ KADHAFI NOUS A TRAÎNÉS EN JUSTICE

"Cela se passe en 2009. J'avais consacré une de mes chroniques au monde arabe où j'ai qualifié Mouammar Kadhafi de "dictateur hilarant". Moins de deux mois plus tard, le ministère des Affaires étrangères nous traînait en justice au nom de l'ex-président libyen. Avec d'autres confrères, dont Rachid Nini et Younès Meskine (journaliste à l'époque chez *Al Massae*), j'étais obligé d'assister au procès qui se déroulait tous les mardis à 9 heures au tribunal de Aïn Sebaâ. Lors des audiences, l'avocat marocain du Guide de la révolution libyenne ne tarissait pas d'éloges sur son client et, en privé, nous menaçait de fermer nos journaux. A la fin du procès, j'ai été condamné à verser un million de dirhams, tout comme notre directeur de publication, Mohamed Brini. Au total, cela faisait 5 millions de dirhams pour l'ensemble des journalistes poursuivis. Nous avons évidemment fait appel, mais c'est finalement le Printemps arabe qui nous a sauvés, Mouammar Kadhafi ayant été éliminé le 20 octobre 2011. L'avocat de Kadhafi s'est alors présenté à une audience où il a déclaré vouloir abandonner toutes les poursuites vu que son client n'était plus de ce monde".

SAMIRA SITAIL

Directrice générale de l'information de *2M*

"LE CABINET ROYAL NE NOUS A JAMAIS APPELÉS POUR NOUS DEMANDER D'ENLEVER QUELQUE CHOSE D'UNE ÉMISSION"

"À 2M, nous avons un cahier des charges. Notre relation avec l'Etat est régie par une loi. Les membres du conseil d'administration de 2M sont connus et on sait que l'État est propriétaire de la chaîne. Le rapport avec le pouvoir est donc clairement défini. Ensuite, il y a un métier, une liberté de conscience et un degré de professionnalisme que l'on entend développer. À ce niveau, il y a des choses à redire. Car si les choses sont claires pour 2M, ce n'est pas clair pour tous nos interlocuteurs, qui pèchent par manque de connaissance et de professionnalisme. Côté économique, nous sommes désormais financés à 95% par la pub. Composer avec les annonceurs au détriment de notre ligne éditoriale ? Jamais. Il en va de notre crédibilité. Gérer notre relation avec les annonceurs ? Oui. Pour peu qu'elle s'inscrive dans le cadre de notre ligne éditoriale. Il y a eu des cas de pression, mais de retrait jamais, parce qu'on termine tout de même l'année 2016 avec 32% de parts de marché. Trois ou quatre gros annonceurs nous ont déjà appelés pour nous dire : "Vous n'avez pas suffisamment donné de place à ma conférence de presse. Vous l'avez passée dans la rubrique éco, mais pas dans le JT. Je ne comprends pas, je vous donne de la pub. Je ne verrais pas ma relation avec 2M de la même manière à l'avenir." Du fait de donner de la pub, ils pensent avoir le droit d'influer sur notre ligne éditoriale.

Côté politique, c'est par exemple le gouvernement de Abbas El Fassi, par son ministre de la Communication, qui fait pression pour censurer l'émission *Moubacharatan Maâkoum* consacrée aux évènements de Sidi Ifni. Pourtant, le ministère de l'Intérieur nous avait envoyé le pacha de Sidi Ifni pour débattre en plateau. L'Istiqlal préparait une commission parlementaire d'enquête et cette émission leur coupait en fait l'herbe sous le pied. C'est la seule fois où j'ai mis ma démission sur la table. Nous avons subi d'autres formes de pression pendant cinq ans sous le gouvernement Benkirane, qui a tenté d'imposer un cahier des charges totalement surréaliste. Par exemple, un ministre de la Communication qui veut imposer une émission mensuelle de 52 minutes pour la promotion des courts-métrages alors qu'il n'y en a qu'une quinzaine produits chaque année. C'est vous dire l'indigence... Ça devient plus dangereux lorsqu'on tente d'imposer une émission de débat politique en prime time trois fois par semaine, sur 2M et Al Aoula. C'est mathématique : avec 35 partis, dont 6 partis de la majorité, si vous avez pour chaque émission deux représentants de la majorité et deux de l'opposition, ça signifie que le PJD s'arroge un espace de contact direct avec l'opinion pour soutenir sa politique, quasi quotidiennement. Il a fallu du temps pour faire la démonstration de l'aspect politique de ce cahier des charges. Je vous passe les ministres et leurs coups de force pour couvrir leurs activités qui n'ont aucun intérêt pour les Marocains, ou les pressions pour passer l'intégralité d'une déclaration ministérielle de sept minutes dans un JT de 20 minutes. Ce sont des départements qui traitent les médias publics comme des attachés de presse, des agents de communication. C'est notre bataille au quotidien. Les fantasmes ne sont pas forcément là où on le pense. Jamais, en 15 ans de direction de l'info à 2M, le cabinet royal ne nous a appelés pour nous demander d'enlever quelque chose d'une émission. Enlever, ça, ce serait de la censure. Jamais on ne m'a appelée pour me dire qu'un discours de Sa Majesté devait être synthétisé de telle ou telle manière. Entre une institution et un média, on nous donne des infos, des agendas, on nous précise l'état d'esprit dans lequel un évènement a lieu, comme dans tous les pays du monde. Lorsqu'un chef d'État gère une communication presse, nous faisons partie de cette relation presse. C'est normal".

TAOUFIK BOUACHRINE

Directeur de publication de *Akhbar Al Yaoum*

LE PRINCE, L'ÉTOILE DE DAVID ET LA AMMARIYA

"C'était en 2009. J'étais dans le train pour rentrer chez moi à Rabat quand mon téléphone a sonné. A l'autre bout du fil, la directrice administrative de l'entreprise éditrice de *Akhbar Al Yaoum* m'informe qu'une vingtaine d'officiers de police ont investi les locaux du journal et ordonné à tout le monde de rester sur place, y compris le chauffeur. J'ai commencé à réfléchir à la raison de cet assaut, à l'article ou à l'enquête qui auraient pu provoquer cette décision inédite depuis au moins trente ans : mettre sous scellés les locaux d'un journal, sans aucune décision judiciaire et sans fournir le moindre document écrit.

J'ai demandé à la responsable administrative et au directeur de la rédaction de se soumettre aux ordres de la police et je me suis connecté au site de la MAP, car c'est généralement cette agence qui est la première à diffuser les mauvaises nouvelles. Je n'ai pas attendu trop longtemps. Une dépêche annonçait que nous faisions, le caricaturiste Khalid Gueddar et moi, l'objet de deux plaintes en justice. La première au nom du prince Moulay Ismaïl, qui nous accusait d'avoir porté atteinte à la jeune femme allemande qu'il venait d'épouser (Anissa Lehmkuhl, ndlr). La deuxième au nom du Parquet général, nous accusant d'avoir porté atteinte au drapeau national. Je me retrouvais en même temps face à deux plaintes au nom de deux constantes du pays : le roi et la patrie. Ne restait plus que Dieu, au nom duquel personne n'a porté plainte contre nous. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, Chakib Benmoussa, à l'époque ministre de l'Intérieur, a gelé notre compte bancaire, fermé nos locaux et saisi notre journal. Tout cela avant qu'on puisse comparaître devant un juge. Cela se passait un mardi. Le vendredi suivant, *TelQuel* titrait en couverture "Seddina", pour exprimer la fin d'une époque.

Par la suite, c'est un

interrogatoire marathon qui commence à la préfecture de police, comme si j'étais un espion étranger. Les interrogatoires étaient plus hilarants que la caricature incriminée. "Si nous terminions le dessin de l'étoile sur la caricature, nous déboucherions sur une étoile à six branches, l'étoile de David", me lance-t-on. "Pourquoi terminer le dessin ? Laissez cette étoile en paix. Et même si vous terminez le dessin, vous allez avoir l'étoile originelle du drapeau marocain, que Lyautey a changée parce qu'il portait une haine pour les juifs", répondis-je. La deuxième question portait sur Moulay Ismaïl, qui faisait un signe de la main sur une ammariya. Un signe suspect pour les enquêteurs, alors que l'article était explicite et que rien dans le Code de la presse n'interdisait les caricatures des princes. A chaque fois, les enquêteurs quittaient la salle d'interrogatoire et revenaient avec de nouvelles questions. Au total, l'interrogatoire a duré 16 heures. Le lendemain matin, nous étions devant les juges qui n'ont pas hésité à énoncer de lourdes condamnations : trois ans de prison avec sursis, 100 000 dirhams d'amende, 3,5 millions de dirhams de dommages et intérêts pour Moulay Ismaïl, la saisie du journal et la fermeture de son siège. En appel, le verdict est resté le même. Cette traversée du désert n'avait pas que de mauvais côtés. Nous avons découvert une extraordinaire solidarité des lecteurs envers une jeune publication indépendante, qui a pu continuer son chemin jusqu'à ce jour dans un environnement complètement hostile à la liberté de la presse. De cette affaire, je garde des souvenirs qui font rire. Après les plaidoiries de mes avocats, le juge m'a demandé si je n'avais pas de photos du prince pour illustrer l'article au lieu d'une caricature. J'ai répondu par l'affirmative et essayé d'expliquer que photo et caricature étaient deux choses différentes. Avant que je ne termine mon propos, le juge m'a interrompu pour me dire d'attendre le verdict à la fin de l'audience. Je n'attendais aucune surprise de la part d'une justice qui ne fait pas la différence entre une photo et une caricature".

TALHA GIBRIEL

Ex-directeur du bureau d'*Asharq Al Awsat* au Maroc

"J'AI ESSUYÉ LA COLÈRE DE HASSAN II À CAUSE DE BENKIRANE"

"Je m'en souviens comme si c'était hier. En janvier 1982, un groupe d'islamistes, dont Abdelilah Benkirane, décide de quitter la Chabiba Islamiya de Abdelkrim Moutie et se fend d'un communiqué pour l'annoncer. Pour eux, ce communiqué scellait la rupture avec cette organisation et préparait leur intégration dans le champ politique. Il fallait bien qu'ils le publient dans les journaux. *Al Alam* et *Al Bayane* le relaient, j'en fais de même dans *Asharq Al Awsat*.
Je suis alors convoqué par Driss Basri, ministre de l'Intérieur et de l'Information. Il me signifie que Sidna est furieux que notre journal publie le communiqué de Benkirane et ses frères, et veut qu'on publie un démenti pour brouiller les pistes. J'avais beau lui expliquer que c'était impossible, qu'il avait déjà été diffusé dans des journaux marocains, il ne voulait rien savoir. "*Al Bayane* (journal officiel du PPS, ndlr) n'est pas une source", me dit-il. Avec le ministre de la Justice de l'époque, Driss Basri voulait même me poursuivre pour diffusion d'une fausse information.
Après une longue période de boycott, où j'ai été notamment interdit de couvrir les activités officielles, les choses sont revenues à la normale. Un jour, Driss Basri me convie à un évènement, me serre la main et me lance froidement : "Tu mens toujours?". Hassan II nous autorisera par la suite, en mai 1985, à lancer notre propre imprimerie à Casablanca. Basri m'annonce la nouvelle et me dit : "Sidna te demande d'être plus tendre". Ironie du sort : c'est dans cette même imprimerie que les islamistes imprimaient leur journal *Al-Ray* (ancêtre d'*Attajdid*), qui était dirigé par Abdelilah Benkirane. Cette histoire, je ne l'ai jamais racontée, pas même à Benkirane".

Mohammed Brini

Ex-directeur de *Al Ittihad Al Ichtiraki* et fondateur de *Al Ahdath Al Maghribiya*

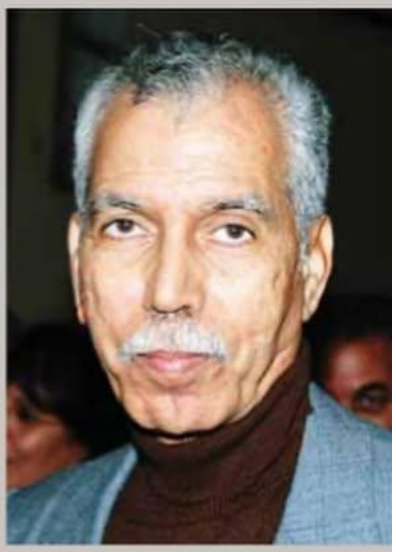

"LES PARLEMENTAIRES PRÉFÉRAIENT LE SHOPPING À LA CAUSE NATIONALE"

"Nous sommes au début des années 1980 et le conflit armé du Sahara fait rage. Le gouvernement avait décidé d'associer les journalistes à la défense de la première cause nationale et des délégations accompagnaient les officiels un peu partout dans le monde. A Prague se tenait l'assemblée de l'Union interparlementaire, la plus importante organisation mondiale des institutions législatives, et qui avait inscrit l'affaire du Sahara à son ordre du jour. J'accompagnais, pour le compte d'*Al Ittihad Al Ichtiraki*, la délégation parlementaire marocaine. Une fois sur place, j'ai été choqué de voir qu'aucun membre de notre parlement n'assistait aux travaux et que tous nos élus ont préféré se balader dans la capitale tchèque et faire du shopping. Scandalisé par cette attitude, j'ai écrit un article pour dire qu'il fallait arrêter de prendre à la légère les intérêts supérieurs de la nation. De retour au Maroc, j'apprends que la présidence du parlement avait pris la décision de ne plus inviter les journalistes aux déplacements à l'étranger. C'est une décision qui est restée en vigueur pendant un bon bout de temps".

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 004/2017
(SEANCE PUBLIQUE)

I. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La Société de Gestion de la Loterie Nationale, sise au 8ème étage de la Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 20030 Casablanca, lance un Appel d'Offres Ouvert pour :

LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET D'INFOGERANCE RELATIVES A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN NOUVEAU SYSTEME D'EXPLOITATION DES JEUX POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE

II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

A. RETRAIT DES DOSSIERS

Le dossier de l'appel d'Offres Ouvert peut être retiré au siège social de la Société de Gestion de la Loterie Nationale, sis au 8ème étage de la Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 20030 - Casablanca, contre le paiement de Dix Mille Dirhams (10.000,00 MAD) à verser sur le compte de la Société.

B. PIECES A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

Les pièces à fournir par les concurrents devront être conformes aux dispositions du Règlement de la Consultation du présent Appel d'Offres Ouvert.

III. DELAI POUR LE DEPOT DES OFFRES

Les plis établis conformément au Règlement de la Consultation sont à remettre au plus tard le Mardi 24 Octobre 2017, avant 10h (Heure marocaine). Ces plis peuvent être :

- Soit déposés contre récépissé au siège social de la Société de Gestion de la Loterie Nationale,
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée,
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

IV. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se déroulera en séance publique le Mardi 24 Octobre 2017 à 11h (Heure marocaine) au siège de la Société de Gestion de la Loterie Nationale, sis au 8ème étage de la Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 20030 - Casablanca.